

Consultation Régionale sur la Stratégie Nationale de Recherche

Mardi 29 janvier 2013

Campus Universitaire Lazaret -Antsiranana

COMMISSION : FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

La commission a commencé ses travaux par l'élection du Président de la Séance et de son Rapporteur. Ont été élus :

Président de la Séance : Pr RAZAFIMAHENINA Jean Marie

Polytechnique – Université d'Antsiranana

Rapporteur : Dr LANDY SOAMBOLA Amélie

Faculté des Sciences – Université d'Antsiranana

Ayant assuré respectivement, le **Facilitateur** et le **Secrétariat de séance** :

Mr RANDRIANOMANANA Bruno, CIDST

Mr RANDRIAMPARANY Benjamin, Direction de la Recherche

Nombres de participants : 16

Après la présentation, les membres de la commission ont discuté sur différents points et apporté leurs remarques et suggestions sur le Financement de la Recherche.

Comme méthode de présentation des améliorations et observations, la Commission a adopté l'approche par pavé. Ces améliorations portent sur différents niveaux :

1- OBJECTIF:

Proposition de Reformulation de l'Intitulé de l'Objectif: « Disposer de Sources de Financement Pérennes et Soutenables »

2- TEXTES REGLEMENTAIRES

- Mise en place d'un business cluster en synergie avec le secteur privé
- Définir un Plan de Financement par Institution par le biais d'un Audit institutionnel (à inclure dans le PDI)

3- A COURT TERME

- Mise en place du Conseil régional de la Recherche : pour la mise en place du dispositif régional juridique :
 - 1) pour définir les priorités de recherche et gérer ses propres fonds
 - 2) pour disposer d'un fonds régional
 - 3) pour la décentralisation des compétences tant financièrement que techniquement
- Appui au financement des brevets et Publications (Propriétés Intellectuelles) (dans le cadre de Convention avec le secteur privé)

4- FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE

Autonomie de Gestion (Organisme Autonome)

Appel à Projet dans le Cadre « des Partenaires Internationaux »

Alimentation du Fonds :

- **Création d'une fondation Recherche : Organisme Autonome genre (Agence National de La Recherche)**
- **Création d'un fonds fiduciaire de la Recherche (autonome)**
- **Elargissement des assiettes fiscales : taxes éco -systémiques, taxes sur les exploitations minières (1%)**
- **Bonne gouvernance : mécanismes de financement (textes à prévoir).**